



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 063-21 C

Objet : *RS - Convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 57

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

• conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 063-21 C

objet **RS - Convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »**

Thierry Repentin, vice-président chargé de l'habitat et du foncier associé, expose que la candidature de Grand Chambéry à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) local qui vise la désignation de nouveaux territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord, a été retenue en début d'année 2021.

Pour rappel, l'Etat a mis en place le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) avec pour objectif une baisse significative du nombre de personnes sans domicile sur les cinq ans.

Il convient désormais de conclure une convention entre l'Etat et Grand Chambéry. Cette convention définit une stratégie territoriale en identifiant des priorités conjointes en matière de mise en œuvre du Plan Logement d'abord avec des objectifs partagés de résultats et de moyens, et les actions et mesures qui seront mises en œuvre afin de réduire significativement le sans-abrisme.

Ces priorités communes définies dans le cadre de la stratégie territoriale du Plan Logement d'abord sont déclinées sous la forme d'engagements réciproques permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion et de permettre une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs.

Dans ce cadre, Grand Chambéry s'engage à mettre en œuvre des actions nouvelles ou à renforcer des actions existantes, en association étroite avec l'Etat et l'ensemble de ses partenaires, afin de répondre à des priorités nationales, mais aussi à des priorités locales. Les actions sont listées en annexe 2 de la convention.

Cette convention fixe également l'engagement de l'Etat et de Grand Chambéry sur le plan financier. A ce titre, l'Etat a alloué au territoire une enveloppe de 185 800 €, au regard du montant total estimé du coût éligible de la convention de 241 000 € dont les dépenses sont détaillées en annexe 1 de la convention.

Enfin, la convention définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

Un coordinateur sera recruté pour animer cette démarche localement dans des conditions à définir avec les acteurs locaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 173-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 modifiant la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération n° 187-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 autorisant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »,

Vu le Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de Grand Chambéry,

Vu le Plan départemental d'accueil pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) pour la période 2020-2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention ci-jointe à intervenir entre l'Etat et Grand Chambéry ainsi que ses annexes, relatives à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »,

Article 2 : autorise le président à signer la convention ainsi que toutes pièces y afférentes.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 063-21 C

Objet de l'acte : RS - Convention relative à l'appel à manifestation d'intérêt «
Territoires de mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'abord »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-
habitat-logement

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : annexe AMI logement d'abord

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25492H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25492H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au